

# L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

BILAN 2024 ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2025

Julien LABIT, délégué territorial Hauts-de-France

Thibaud MEISGNY, chef de la division de Lille

Laurent DUCROCQ, chef du pôle nucléaire de proximité (NPX)

Bruno SARDINHA, chef du pôle réacteurs à eau pressurisée (REP)

# SOMMAIRE

- 1. LES MISSIONS DE L'ASNR**
- 2. LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR**
- 3. LA DIVISION DE LILLE**
- 4. BILAN 2024 ET PRINCIPAUX SUJETS 2025 POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

# 01

## L'ASNR ET SES MISSIONS

# L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE CRÉÉE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025.

Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450  
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance  
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection  
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.





# LES MISSIONS DE L'ASNR

---

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

3. LA RECHERCHE

4. L'EXPERTISE

5. EN SITUATION D'URGENCE  
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE  
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE  
DÉVELOPPEMENT DE LA  
CULTURE DE  
RADIOPROTECTION

# LES MISSIONS DE L'ASNR (1/2)



## LE CONTROLE

L'ASNR **contrôle les activités nucléaires civiles** tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

## LA REGLEMENTATION

L'ASNR **contribue à l'élaboration de la réglementation**, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

## L'EXPERTISE

L'ASNR **expertise la sûreté des installations nucléaires civiles**, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.

## LA RECHERCHE

L'ASNR **définit des programmes de recherche pluridisciplinaires**, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

## LES MISSIONS DE L'ASNR (2/2)



### EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR **conseille les pouvoirs publics sur les actions de protection des populations**. Elle évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

### L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR **informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France** et participe à la mise en œuvre de la transparence en France. Elle rend compte de son activité au Parlement. L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche

### LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION

L'ASNR **propose une offre large de formations** en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité. L'ASNR a pour mission de **contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens**.



# NOS PRINCIPES D'ACTION

## 1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

## 2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

## 3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

## 4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

# LE COLLÈGE

**En tant qu’Autorité administrative indépendante, l’ASN est dirigée par un collège de cinq commissaires.**

Ses missions :

- ▶ Garantir l’indépendance de l’ASN ;
- ▶ Définir la politique générale de l’Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- ▶ Approuver les orientations stratégiques de l’ASN ;
- ▶ Prendre les décisions majeures.



Pierre-Marie  
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc  
Lachaume



Stéphanie  
Guénot-Bresson

<b>PIERRE-MARIE ABADIE</b>	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
<b>GÉRALDINE PINA</b>	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
<b>STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON</b>	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
<b>OLIVIER DUBOIS</b>	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
<b>JEAN-LUC LACHAUME</b>	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l’Assemblée nationale

## 5 membres nommés par décret

- ▶ Fonction à plein temps
- ▶ Mandat de 6 ans non renouvelable

## CHIFFRES CLEFS

# 380 M€

Budget 2025  
(incluant les recettes issues des activités  
de l'ASNR)

# 2 085

Personnels au 1<sup>er</sup> janvier 2025  
de statuts public et privé

# 325

Inspecteurs

# 100

Doctorants  
et post-doctorants

# 56

Docteurs d'État  
ou personnes habilitées  
à mener des recherches

# LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2024)

## CONTRÔLE

**1 813**

Inspections

**2 132**

Décisions individuelles  
d'autorisation et  
d'enregistrement délivrées

**32 086**

Lettres de suite d'inspection  
disponibles sur *asnr.fr*



## INTERNATIONAL

**90**

Accords de coopération ou  
projets bilatéraux

**48**

Pays concernés par ces  
accords

**60**

Accords de coopération  
ou projets multilatéraux



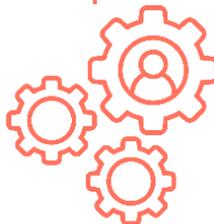
## EXPERTISE

**399**

Livrables de l'IRSN  
rendus à l'ASN dont  
**179** avis d'expertise

**22**

Réunions plénières des  
groupes permanents  
d'experts



## RECHERCHE

**223**

Publications  
répertoriées au JCR  
(*Journal Citation Reports*)

**25**

Thèses  
soutenues



# LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- ▶ Son siège est localisé à **Montrouge**.
- ▶ Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses et Cadarache**.
- ▶ **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- ▶ Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg, les Angles et Tahiti**.
- ▶ Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires. (voir diapositive suivante).

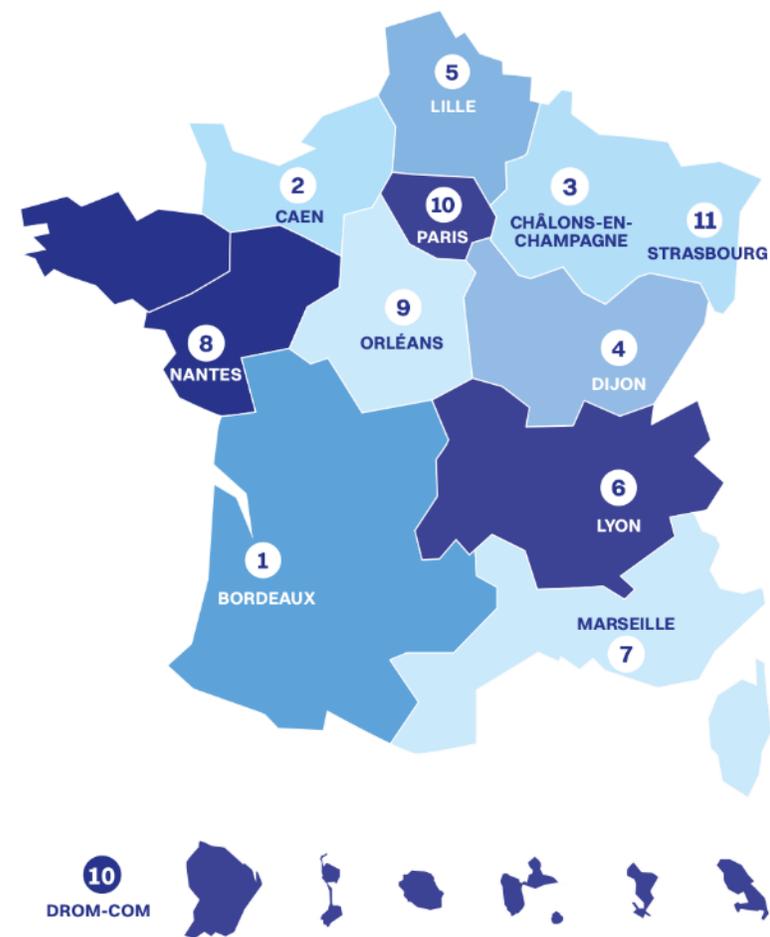


# 02

## LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

# LES DIVISIONS TERRITORIALES (AU 15 AVRIL 2025)

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <b>1 BORDEAUX (1)</b><br><i>Nouvelle-Aquitaine, Occitanie</i><br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Vincent JECHOUX<br>CHEF DE DIVISION<br>Paul de GUIBERT | <b>5 LILLE</b><br>Hauts-de-France<br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Julien LABIT<br>CHEF DE DIVISION<br>Thibaud MEISGNY  | <b>9 ORLÉANS (2)</b><br>Centre-Val de Loire<br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Hervé BRÛLÉ<br>CHEFFE DE DIVISION<br>Albane FONTAINE              |
| <b>2 CAEN (2)</b><br>Normandie<br>DÉLÉGUÉE TERRITORIALE<br>Claire GRISEZ<br>CHEF DE DIVISION<br>Gaëtan LAFFORGUE                               | <b>6 LYON</b><br>Auvergne-Rhône-Alpes<br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Jean-Philippe DENEUVY<br>CHEF DE DIVISION<br>Paul DURLIAT                                  | <b>10 PARIS (4)</b><br>Île-de-France, DROM-COM<br>DÉLÉGUÉE TERRITORIALE<br>Emmanuelle GAY<br>CHEF DE DIVISION<br>Louis-Vincent BOUTHIER |
| <b>3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (3)</b><br>Grand Est<br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Marc HOELTZEL<br>CHEF DE DIVISION<br>Mathieu RIQUART                  | <b>7 MARSEILLE (1)</b><br>Corse, Occitanie,<br>Provence-Alpes-Côte d'Azur<br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Sébastien FOREST<br>CHEF DE DIVISION<br>Mathieu RASSON | <b>11 STRASBOURG (3)</b><br>Grand Est<br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Marc HOELTZEL<br>CHEFFE DE DIVISION<br>Camille PERIER                   |
| <b>4 DIJON</b><br>Bourgogne-Franche-Comté<br>DÉLÉGUÉ TERRITORIAL<br>Olivier DAVID<br>CHEF DE DIVISION<br>Marc CHAMPION                         | <b>8 NANTES</b><br>Bretagne, Pays de la Loire<br>DÉLÉGUÉE TERRITORIALE<br>Anne BEAUVAL<br>CHEFFE DE DIVISION<br>Émilie JAMBU                               |   |



- (1) Les divisions de Bordeaux et Marseille assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Occitanie.
- (2) Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Île-de-France pour le contrôle des seules INB.
- (3) Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la région Grand Est.
- (4) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

# LES MISSIONS DES DIVISIONS TERRITORIALES

## LE CONTROLE

- **Inspections**
- **Analyse des événements significatifs** et incidents
- Surveillance des **arrêts de réacteur**
- **Inspection du travail** dans les centres nucléaires de production d'électricité
- **Instruction des modifications** matérielles et temporaires des règles d'exploitation pour les installations nucléaires de base
- **Instruction des autorisations ou enregistrements** des activités nucléaires

## EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

- **Appui technique au Préfet**
- **Présence d'inspecteurs** sur le lieu de l'incident le cas échéant
- **Astreinte 24h/24 – 7j/7**

## L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

- Participation aux **commissions locales d'information**
- **Publication** des avis d'incidents et des lettres de suite d'inspection
- **Conférences de presse** régionale et réponses aux questions des journalistes sur sollicitation
- Participation aux **débats publics locaux**
- Participation à des **actions de formation**

# 03

## LA DIVISION DE LILLE



## L'ASNR LILLE

La division de Lille contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les 5 départements de la région Hauts-de-France.



# 19

Effectifs dont

- 1** chef de division
- 2** adjoints au chef de division, chefs de pôle
- 13** inspecteurs
- 3** agents administratifs

# 94

Inspections de l'ASNR en région Hauts-de-France (2024)

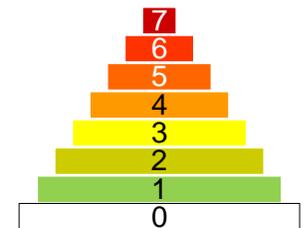
**36** inspections et **13,5** journées d'inspection du travail à la centrale de Gravelines

# 14

Évènements de niveau 1 (INES ou ASN-SFRO)

**9** déclarés par la centrale nucléaire de Gravelines

**5** en radiothérapie



Échelles INES et ASN-SFRO



## L'ASNR LILLE

La division de Lille contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les 5 départements de la région Hauts-de-France.



## LE PARC DES INSTALLATIONS CONTRÔLÉES



### Une installation nucléaire de base :

- la centrale nucléaire de Gravelines (6 réacteurs de 900 MWe) exploitée par EDF ;

**36** inspections  
**13,5** journées  
d'inspection du  
travail



### Des activités nucléaires de proximité du domaine médical :

- 19 services de radiothérapie externe,
- 3 services de curiethérapie,
- 30 services de médecine nucléaire dont 7 pratiquent la radiothérapie interne vectorisée (RIV),
- 97 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées,
- 148 scanners,
- environ 4 600 appareils de radiologie médicale et dentaire ;



**54** inspections



### Des activités nucléaires de proximité du domaine industriel, vétérinaire et de la recherche :

- environ 600 établissements industriels et de recherche, dont 23 entreprises exerçant une activité de radiographie industrielle
- 340 cabinets ou cliniques vétérinaires pratiquant le radiodiagnostic ;



### Des activités liées au transport de substances radioactives ;

**4** inspections

# 04

## **BILAN 2024 ET PRINCIPAUX SUJETS 2025 POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

# 4.1

## **CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ MÉDICAL POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE - 2024**

# DOMAINE MÉDICAL

En 2024, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes.

Une année confirmant la forte dynamique d'innovation médicale, en particulier en médecine nucléaire

- L'appropriation des **enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne**, depuis la conception jusqu'à la gestion des déchets est indispensable
- Le système de soins doit adapter ses formations, infrastructures et procédures pour **intégrer ces évolutions en toute sécurité**.

Toutefois plusieurs signaux d'un contexte défavorable à la radioprotection sont observés

- **Tensions en effectifs** et glissements de tâches.
- **Externalisation insuffisamment maîtrisée** en imagerie des missions de radioprotection avec des enjeux de perte de compétences et de manque de flexibilité.
- **Progression constante de la téléradiologie**, dont les conséquences techniques et organisationnelles ne sont pas suffisamment évaluées..

# APPRÉCIATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ MÉDICALE (1/2)

## Radiothérapie

Les fondamentaux de sécurité sont en place, mais la dynamique de retour d'expérience (animation et ressources humaines) appelle à la vigilance.

La répétition d'erreurs (préparation de traitement, étalement, ...), souligne le besoin :

- d'actualiser les analyses de risques en amont des changements techniques ou organisationnels,
- de renforcer l'exploitation du retour d'expérience, tant local que national.



## Curiethérapie

La radioprotection est bien prise en compte.

Les enjeux de **maintien des compétences** et de **protection des sources contre la malveillance** nécessitent une vigilance soutenue.

## Médecine nucléaire

La prise en compte de la radioprotection des patients est satisfaisante, avec un bon usage des niveaux de référence diagnostiques.

Des marges de progression subsistent :

- le déploiement des systèmes de management de la qualité,
- la sécurisation des processus d'administration des médicaments,
- la formation continue des professionnels et la radioprotection des travailleurs.

Des points de vigilance concernent la radiothérapie interne vectorisée :

- extravasation lors des traitements au lutétium-177,
- gestion des effluents et des déchets générés par le patient.

# APPRÉCIATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ MÉDICALE (2/2)

## Pratiques interventionnelles radioguidées

Des **non-conformités récurrentes** persistent au bloc opératoire :

- non-respect des règles d'aménagement,
- insuffisance de formation à la radioprotection des travailleurs et patients,
- défaut de coordination des mesures de prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures.

Une **méconnaissance des obligations réglementaires** est observée chez les praticiens libéraux employeurs.



## CBCT dentaire

L'utilisation des appareils de *cone beam* (CBCT) par les chirurgiens-dentistes reste **insuffisamment maîtrisée par méconnaissance** des équipements et des paramètres d'optimisation.

Ces lacunes ont motivé une **campagne d'inspections en 2025** et la mise à disposition d'une grille d'autoévaluation pour renforcer les bonnes pratiques.



## Scanographie

Le **nombre d'évènements** d'identitovigilance et d'exposition fortuite de fœtus se maintient à un **niveau élevé**.

Une grande rigueur est attendue dans l'application des procédures, la formation et la vigilance sur les facteurs organisationnels.



# 4.2

## **CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES, VÉTÉRINAIRES ET DE LA RECHERCHE**

# DOMAINE INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

En 2024, la radioprotection reste globalement maîtrisée. Le recours à des organismes externes pour la radioprotection (OCR) ne doit pas déresponsabiliser les établissements, qui restent juridiquement responsables.

## Radiographie industrielle

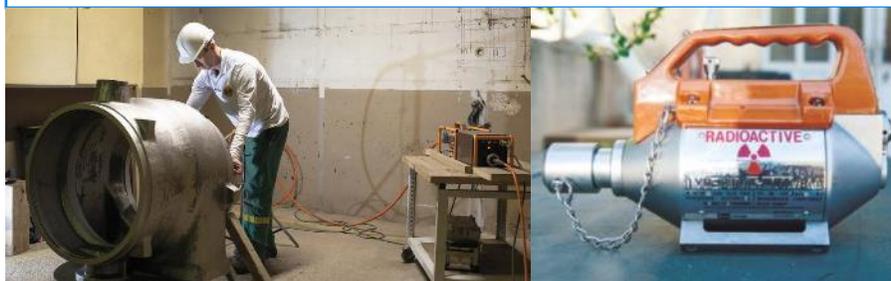
En raison de leurs enjeux en radioprotection et des risques associés, la radiographie industrielle, en particulier la gammagraphie, **reste un secteur prioritaire**.

La majorité des entreprises **respecte les obligations réglementaires** relatives à l'organisation, la formation des travailleurs, leur suivi dosimétrique ou la maintenance des appareils.

Des **points de vigilance** persistent :

- la signalisation des zones d'opération sur chantier,
- la préparation et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie,
- l'utilisation du radiamètre.

L'ASNR recommande à nouveau de **privilégier les opérations en casemate** dès lors que cela est possible.



## Vétérinaire

Des **lacunes persistent** lors des actes réalisés hors établissements ou sur grands animaux.

## Recherche

L'**amélioration de la radioprotection se poursuit**, malgré un léger essoufflement observé.

Les **conditions d'entreposage et d'élimination des déchets, effluents et sources anciennes** restent le principal point faible.

# 4.3

## **CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES**

# CENTRALE NUCLÉAIRE DE GRAVELINES



Les performances rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur les centrales nucléaires d'EDF en matière de sûreté nucléaire, de protection de l'environnement et de radioprotection.

**36** inspections

**9** évènements de niveau 1 INES

## ► Sûreté nucléaire

Les performances ont légèrement progressé. Le plan de rigueur se poursuit en recentrant les thématiques. Des écarts de rigueur subsistent toutefois, avec des non-conformités persistantes dans certaines pratiques.

Dans un contexte de prolongations importantes des durées d'arrêt des réacteurs, l'ASN considère que les activités de maintenance doivent être mieux réalisées.

## ► Radioprotection des travailleurs

Des améliorations sont visibles, toutefois des efforts sont encore attendus pour renforcer la coordination avec les prestataires et la rigueur des intervenants en zone contrôlée.

## ► Protection de l'environnement

La gestion du site est jugée satisfaisante par l'ASN. Des progrès sont notés dans la gestion du SF6, mais des écarts restent à corriger concernant les effluents liquides et le respect des normes applicables aux laboratoires. Les émissions de gaz à effet de serre appellent à une vigilance accrue.

# PROJET EPR2 À GRAVELINES

L'ASN et l'IRSN ont contribué à l'information sur la sûreté nucléaire lors du débat public organisé par la CNDP.



## LE RÔLE DE L'ASNR

- **Information des publics** en lien avec la CNDP et la commission locale d'information (CLI)
- **Instruction de la demande d'autorisation de création**, qui sera déposée par l'exploitant. Les travaux préparatoires seront encadrés d'autre part par une autorisation environnementale du Préfet.
- **Contrôle** de la conception et de la fabrication d'équipements, des activités liées à la sûreté lors du chantier et de l'organisation du projet
- **Inspection du travail et de l'environnement** sur le périmètre du chantier à partir de la signature de l'autorisation de création
- **Autorisations** liées à la mise en service de l'installation

- **Les enjeux de protection des populations** et d'opérabilité des plans de secours doivent être anticipés sur le long terme.
- **Consultation de l'ASNR** sur les projets de demandes de permis de construire à proximité de la centrale nucléaire.
- **Participation aux travaux de l'Etat** pour encadrer la construction des logements liés au chantier EPR2.



# ASNR

Autorité de  
sûreté nucléaire  
et de radioprotection

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact presse :

[evangelia.petit@asnr.fr](mailto:evangelia.petit@asnr.fr), 01 46 16 41 42